



Syndicat mixte du
**bassin du
gave de Pau**

Atelier de travail PAPI

AMENAGEMENT ET REDUCTION DE LA VULNERABILITE

Quelle stratégie pour le PAPI ?

La réduction et la prévention du risque inondation passent par une meilleure connaissance de l'aléa et des enjeux présents sur le bassin versant.

Le PAPI d'intention prévoit au cours des prochaines années l'acquisition des connaissances manquantes permettant de définir les actions à mettre en œuvre à moyen terme pour aménager durablement les territoires, et réduire la vulnérabilité des enjeux existants.

PAPI : une démarche concertée

- Un comité de pilotage : validation de la méthodologie le 30/06/2020
- **5 ateliers thématiques**
- Un comité technique opérationnel : Suit l'avancement des ateliers, rédige le projet de stratégie à soumettre au comité de pilotage

Risque inondation



ALEA

+ ou - fort

Crue du cours d'eau avec débordement
dans le lit majeur

ENJEUX

+ ou - vulnérables

Personnes, biens, activités
économiques, etc.

RISQUE

+ ou - critique

Inondation de gravité variable
selon l'aléa (ampleur de la crue)
et l'enjeu (vulnérabilité)

Localisation ?
Occurrence ?
Intensité ?

Vulnérabilité matérielle ?
Vulnérabilité humaine ?

Quelle acceptabilité
du risque ?

Victimes des inondations en France

- 42 victimes des inondations en France depuis le 01/01/2018
- Un certain déni de la fragilité du territoire face aux inondations
- Certains décès auraient sans doute pu être évités si la population avait davantage conscience du risque et avait adopté les bons comportements

Les 7 axes obligatoires du PAPI

- Amélioration des connaissances et la conscience du risque
- Surveillance et prévision des cours d'eau
- Gérer l'alerte et la gestion de crise
- Promouvoir la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens
- Ralentir les écoulements
- Gérer des ouvrages hydrauliques



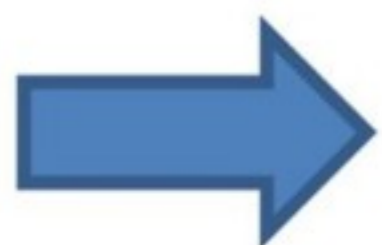
ATELIER 3 : Comment le risque inondation peut-il être intégré dans les projets d'aménagement afin de réduire l'exposition des enjeux ?
Comment réduire la vulnérabilité des enjeux existants ?

Diagnostic :

- Urbanisation importante en zone inondable
- Etablissements utiles à la gestion de crise / sensibles en zone inondable
- Difficultés juridiques des élus à s'opposer à l'urbanisation en zone inondable hors PPRi
- L'échelle communale n'est pas toujours adaptées à une bonne prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- **28 %** des PPRi seulement prescrivent des batardeaux en zones inondables

Objectifs :

- Aider les collectivités pour limiter/adapter l'urbanisation en zone inondable
- Promouvoir la réduction de la vulnérabilité des bâtis par les propriétaires



Pré sélectionner les actions à intégrer dans le PAPI

AXE 4 du PAPI

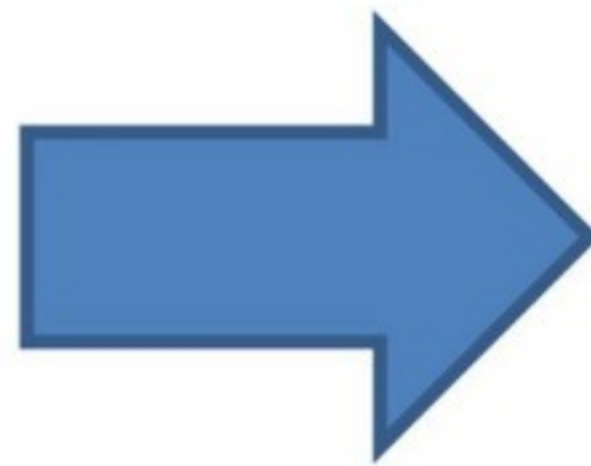
PROMOUVOIR LA PRISE
EN COMPTE DU
RISQUE D'INONDATION
DANS L'URBANISME

AXE 4 du PAPI : Promouvoir la prise en compte du risque dans l'urbanisme

- 1/ Réviser certains PPRi ou élaborer des porter à connaissance accompagnés de principes de prévention forts
- 2/ Mieux partager les connaissances du risque et clarifier l'articulation des documents liés aux risques avec les documents d'urbanisme
- 3/ Mener une réflexion commune autour des projets d'aménagements ou de réhabilitation dans les zones inondables constructibles
- 4/ Développer les bonnes pratiques d'aménagement et d'occupation du territoire et réaliser des projets innovants intégrant le risque d'inondation dans les zones d'aléas faibles
- 5/ Prise en compte des inondations par ruissellement
- 6/ ...

1/ Réviser certains PPRi ou élaborer des porter à connaissance accompagnés de principes de prévention forts

- L'étude hydraulique de la **Baise et du Luzoué** a relevé quelques différences avec les zonages PPRi sur les communes suivantes :
Monein, Lahourcade, Mourenx, Os-Marsillon et Abidos
- L'étude hydraulique du **Lagoïn** a relevé certaines petites différences avec les zonages PPRi sur les communes suivantes :
Bordères, Lagos, Beuste, Boeil-Bezing, Angaïs, Bordes, Assat, Meillon, Aressy.
L'étude a également permis de définir le risque inondation sur les communes de Coaraze et Bénéjacq qui ne disposent pas de PPRi
- L'étude hydraulique du **Neez** a relevé certaines petites différences avec les zonages PPRi sur les communes suivantes :
Gan et Jurançon
L'étude a également permis de définir de le risque inondation sur la commune de Rébénacq qui ne dispose pas de PPRi



Il n'est pas nécessaire de réviser l'ensemble des PPRi,
en revanche réaliser des porter à connaissance
accompagnés de principes de prévention forts et
justifiés est recommandé

Pour maîtriser l'urbanisation en zone inondable il est nécessaire de :

None of the options is correct!

41.7%



50%



8.3%



✗ Réaliser des PPRi

✗ Réaliser des porter à connaissance ayant un règlement comparable aux PPRi (Préfet)

✗ Réaliser des porter à connaissance sans mesures de prévention, simplement à titre informatif...

2/ Mieux partager les connaissances du risque et clarifier l'articulation des documents liés aux risques avec les documents d'urbanisme

- **Adopter une stratégie commune pour limiter l'implantation d'enjeux en zone inondable afin de protéger la population, réduire les coûts des dommages et faciliter le retour à la normale :**
 - Intégrer les nouveaux zonages inondables (études hydrauliques) dans les documents d'urbanismes (PLUi / PLU)
 - Rébénacq → PLU
 - Coarraze et Bénéjacq → PLU
 - Monein, Lahourcade, Mourenx, Os-Marsillon et Abidos → PLU
 - Bordères, Lagos, Beuste, Boeil-Bezing, Angaïs, Bordes, Assat, Meillon → PLU
 - Aressy → PLUi CAPBP
 - Mazères-Lezons et Gelos (Loulilé) → PLUi CAPBP
 - Ousse des bois → PLUi CAPBP et PLUi CCNEB

- Intégrer les zones d'expansion de crues dans les documents d'urbanisme
 - Gan et Jurançon → PLUi CAPBP
 - Ousse des bois → PLUi CAPBP ou PLUi CCNEB
 - Rébénacq → PLU
 - Communes riveraines de la Baïses et du Luzoué → PLU
 - Lagoin

- Intégrer les espaces de divagation et les espaces de bons fonctionnements dans les documents d'urbanismes
 - Les communes riveraines du gave amont de Lestelle-Bétharram à Narcastet → PLU
 - CAPBP → PLUi
 - Les communes riveraines du gave aval de Tarsacq à Cauneille → PLU

- Encourager les réflexions à l'échelle intercommunale qui permettent une plus grande marge de manœuvre

Avez-vous connaissance d'autres outils de planification pouvant inscrire les zones naturelles d'expansion des crues ?

Non, je n'ai pas connaissance

SAGE ?

non

non

Non

non, le sage ?

Atlas des zones inondables ? pas vraiment un outil de planification plutôt information

Sera-t-il envisageable d'inscrire les zones d'expansion de crues (études hydrauliques) dans les SCOT ?

None of the options is correct!



3/ Mener une réflexion commune autour des projets d'aménagements ou de réhabilitation dans les zones inondables constructibles

- Décloisonner les réflexions des acteurs de la prévention des risques et des acteurs de l'aménagement et sortir de l'opposition « tout geler/ tout urbaniser »
- Rester attractif : répondre au besoin de développement, s'adapter en valorisant les zones inondables (trame verte et bleue, nature en ville...)
- S'appuyer sur la dynamique du renouvellement urbain pour favoriser la réduction de vulnérabilité du territoire

4/ Développer les bonnes pratiques d'aménagement et d'occupation du territoire et réaliser des projets innovants intégrant le risque d'inondation dans les zones d'aléas faibles

- Vivre et s'adapter au risque inondation :



- Le SMBGP pourrait être **associé et consulté** sur les différents projets liés à l'aménagement en zone inondable → Les EPCI-FP et les communes bénéficiaires des financements PAPI **doivent s'engager à associer et consulter le SMBGP lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (cahier des charges PAPI 3)**
- **Réaliser une note relative à l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et de l'urbanisme → dossier PAPI complet**

5/ La prise en compte des inondations par ruissellement

- Les territoires bénéficiant des subventions pour les axes 6 et 7 doivent impérativement réaliser les schémas pluviaux (EPCI-FP ou communes)

CAPBP : en cours d'élaboration

CCPN : OUI

CCLO : Non → compétence communale

CCNEB : OUI (SEMAVO)

CCVO : ?

CATLP : ?

CCBG : ?

CCPOA : ?

CCHB : ?



- Les études et travaux sur les réseaux **ne sont pas éligibles aux subventions PAPI**
- Il convient de distinguer ce qui relève de la gestion du ruissellement pluvial (désordres liés à la gestion courante des réseaux) de ce qui relève de la gestion des inondations par ruissellement liée à des pluviométries exceptionnelles
- Financement des ouvrages ou aménagements permettant de ralentir les ruissellements (bassins de rétention, des fascines, des noues, aménagements urbains ...) → **Atelier**

Ralentir les écoulements

Votre EPCI-FP dispose-t-il de la compétence pluviale (CCVO, CCBG, CCBG, CCPOA et CATLP) ?

OUI

ras

CCNEB=non

oui

Non

non

Avez-vous d'autres idées pour permettre un aménagement résilient face aux inondations ?

Traiter le problème de la divagation du Gave et le dépôt d'alluvions qui entraînent l'érosion des berges dommageables pour les biens (bâti, voirie,..).

Une cartographie, suite à l'étude en cours et des préconisations seront les bienvenus. par exemple sur la rive gauche du Gave de Pau en aval du pont d'Espagne, le pb de la voie verte...

AXE 5 du PAPI

REDUIRE LA
VULNERABILITE DES
PERSONNES ET DES
BIENS

Avez-vous connaissance du principe de réduction de la vulnérabilité des bâtiments ?

None of the options is correct!

5

2

OUI

NON

La réduction de la vulnérabilité des bâtiments répond à trois objectifs :

- Protéger les personnes
- Limiter les dommages aux biens
- Faciliter le retour à la normale

4 atouts pour la réduction de la vulnérabilité

- Informer et sensibiliser la population exposée à l'aléa inondation
- Responsabiliser les citoyens: « *la population doit devenir acteur de sa propre sécurité* »
- Diagnostics de vulnérabilité des bâtis exposés avec reste à charge faible ou nul pour les propriétaires
- Les travaux sont subventionnés à hauteur de 80% pour les particuliers à partir du fonds Barnier

5 exemples d'aménagements permettant de réduire la vulnérabilité des habitations face aux inondations :

Avant de réaliser ces travaux, un diagnostic est nécessaire. Effectué par un professionnel, il permettra de cibler les actions prioritaires à mettre en place.

- Empêcher les infiltrations d'eau dans la maison**
 - Installer des batardeaux devant les ouvertures
- Arrimer les cuves et citernes**
- Installer des clapets anti retour sur le réseau d'eau**
- Rehausser le réseau électrique**
- Privilégier des matériaux résistants à l'eau**
 - Peinture imperméable, carrelage ...
- ...

AXE 5 du PAPI : REDUIRE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

- Réduire la vulnérabilité des **habitations** : diagnostics et travaux
- Réduire la vulnérabilité des **Mairies** : diagnostics et travaux
- Réduire la vulnérabilité des **établissements scolaires** publics et privés : diagnostics et travaux

Les étapes à mettre en œuvre pour la réduction de la vulnérabilité

Préparation de l'opération et de la
communication

Campagne de diagnostics

Détermination du profil de vulnérabilité
des bâtiments + préconisations adaptées

Montage des dossiers de subventions +
travaux

La communication est INDISPENSABLE

Informier et sensibiliser l'ensemble des riverains du territoire exposés à l'aléa inondation (PPRI + études hydrauliques). Apporter une information à tous (habitants, entreprises, acteurs du territoire) sur les obligations réglementaires **(mesures obligatoires des PPRI)**

- Sites internet du SMBGP, communes, EPCI-FP, Etat
- **Association de riverains**
- Plaquettes d'information
- Posters
- Articles de presse
- Réunions publiques
- Courriers personnalisés
- Maquette « maison résiliente »



Diagnostic de vulnérabilité

- Concentrer les efforts et mener des actions ambitieuses sur la réduction de la vulnérabilité des enjeux situés dans l'enveloppe de l'aléa le plus fréquent (période de retour 30 ans avec des hauteurs d'eau inférieures à 50cm)

→ Étude préalable d'opération programmée de réduction de la vulnérabilité des habitations en zone inondable permettra de définir les secteurs

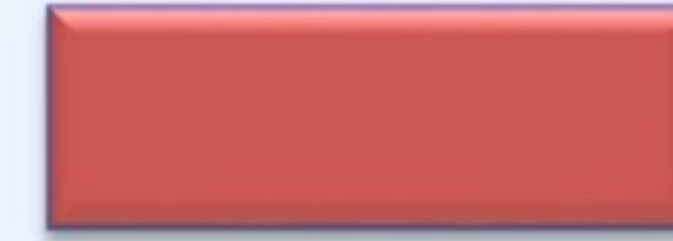


DEUX CHOIX :

1/ Diagnostics réalisés en interne par le SMBGP ou EPCI-FP



- Un interlocuteur unique
- Visibilité du SMBGP
- Proximité avec la population sur le long terme
- Le discours de sensibilisation est contrôlé
- Prestation complète avec un suivi post diagnostic
- Moins onéreux



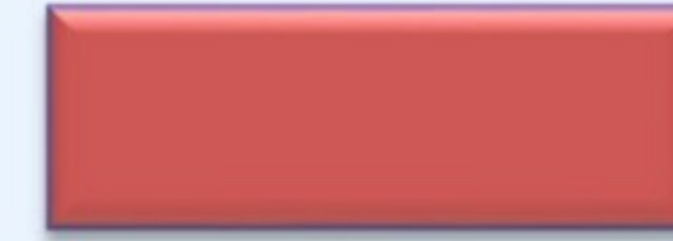
- Chronophage
- Nécessite la création d'un poste / stagiaire
- Formation du diagnostiqueur

DEUX CHOIX :

2/ Diagnostics réalisés par un bureau d'étude (marché public)



- Méthodologie proposée par le prestataire
- Pas de recrutement
- Moins chronophage pour le SMBGP

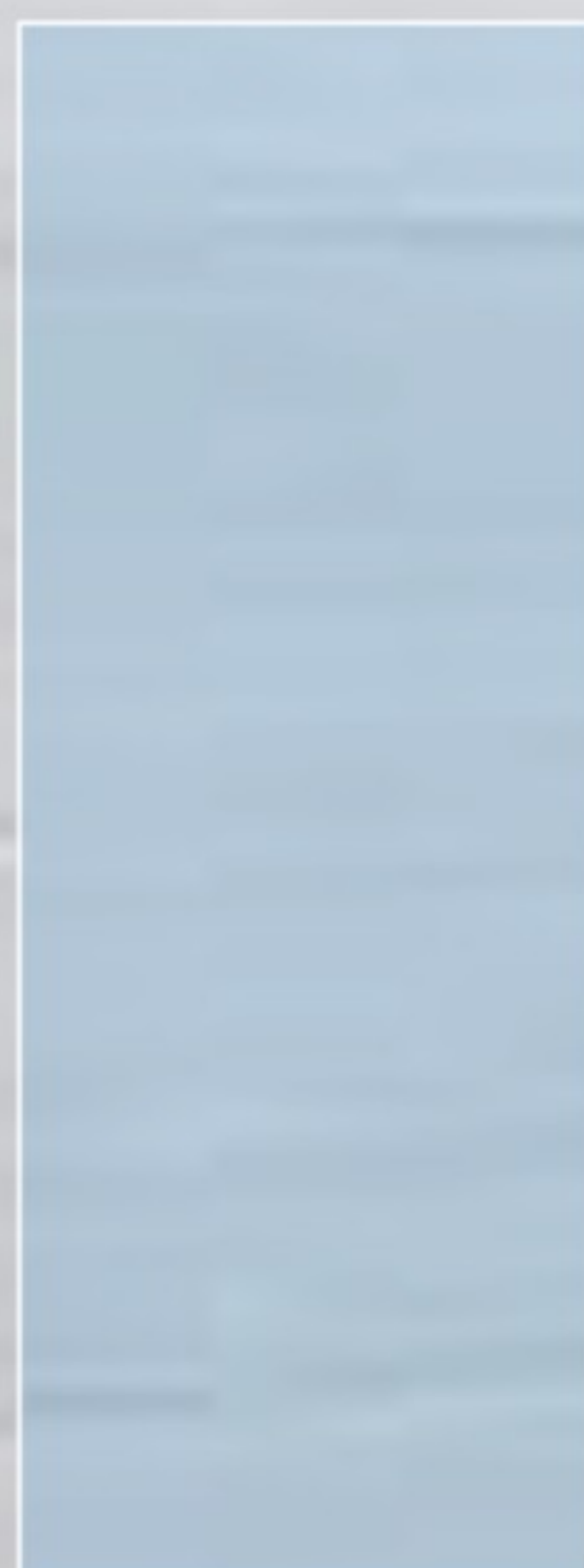


- Une fois la prestation terminée, le BE ne répondra plus aux sollicitations des riverains
- Interlocuteurs multiples
- Vérification des rapports
- Nécessité de regrouper les diagnostics
- Coût

Selon vous, il est plus cohérent que les diagnostics de vulnérabilité soient réalisés ...

None of the options is correct!

100%



✘ En interne (SMBGP ou EPCI-FP)

0%

✘ Par un bureau d'étude

Autres diagnostics ...

- Réduire la vulnérabilité des établissements utiles à la gestion de crise (Mairies)
Financement : 50 % études + 40 % travaux
- Réduire la vulnérabilité des établissements sensibles
 - Etablissements de santé
 - Etablissements scolaireFinancement : 50 % études + 40 % travaux

Autres financements ??

- Dans le cadre où :
 - Les études ACB ne permettent pas la construction d'un ouvrage (digue ou bassin écrêteur)
 - Les hauteur d'eau faibles ne permettant pas l'utilisation des études ACB, car le coût des dommages est trop faible
- L' EPCI-FP (et la commune ?) pourrait compléter le financement du Fonds Barnier afin de permettre à la population de se protéger contre les inondations à moindres frais.

A destination des EPCI-FP : Le complément de financement des mesures de réduction de vulnérabilité par les EPCI-FP vous paraît

None of the options is correct!

37.5%



Envisageable

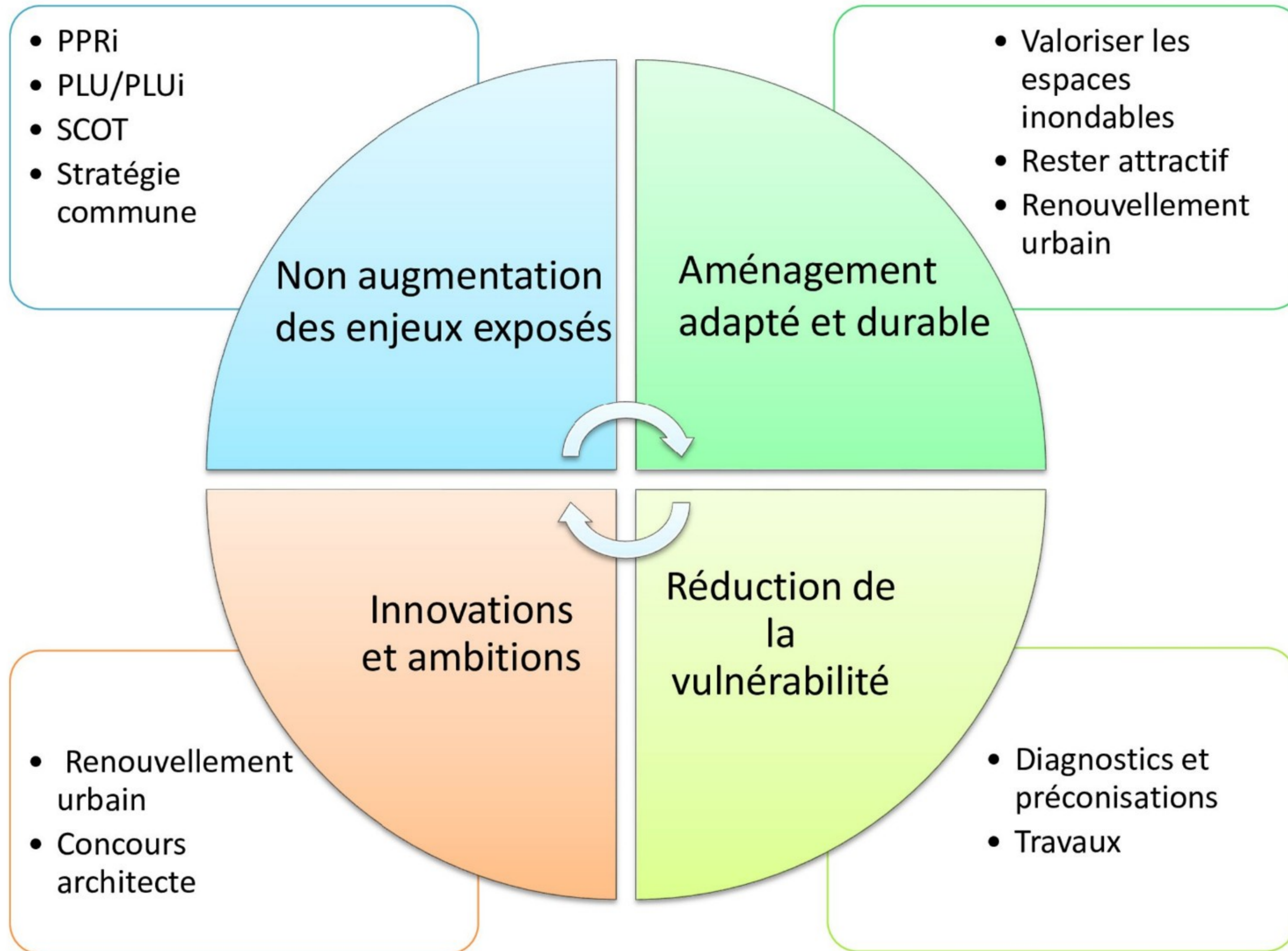
62.5%



A discuter

0%

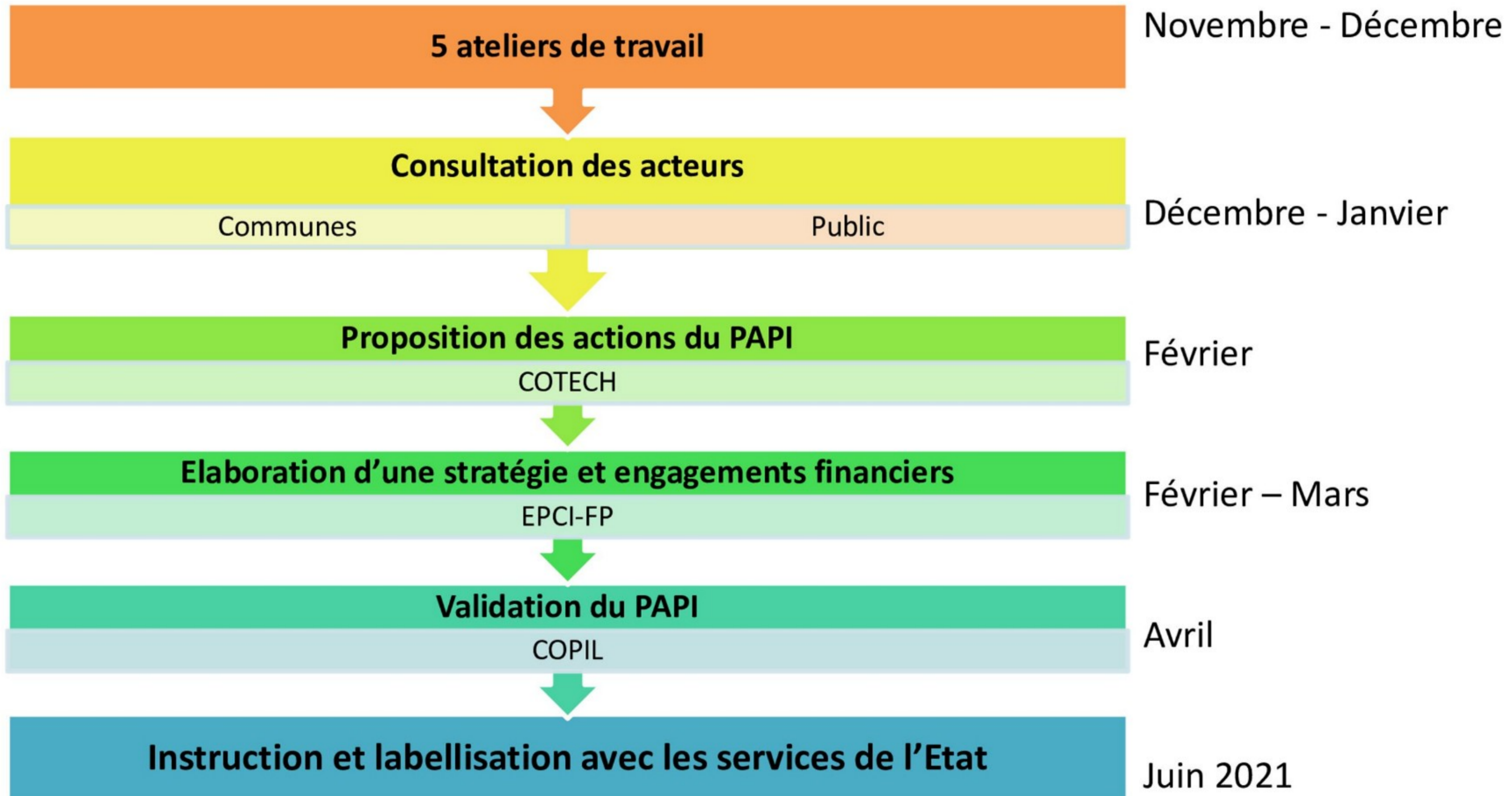
Inenvisageable



AXE PAPI	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût estimé	Financement potentiel maximum
Axe 4 :	Mise à jour des règlements PPRI	ETAT	0	
	Intégration des études hydrauliques dans les documents d'urbanisme	EPC-FP / Commune	0	
	Intégration des zones d'expansion de crues dans les documents d'urbanisme	EPCI-FP/ communes	0	
	Intégration des espaces de divagation dans les documents d'urbanisme	EPCI-FP/ Commune	0	
	Réaliser la note d'urbanisme à intégrer au dossier PAPI complet	EPCI-FP / SMBGP		
Axe 5 :	Etude préalable d'opération programmée de réduction de la vulnérabilité des habitations en zone inondable	SMBGP		50 %
	Etude diagnostic de vulnérabilité ERP	SMBGP		50 %
	Travaux particuliers	Particuliers		80 %

Axe 5 :	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût estimé	Financement potentiel maximum
	Etude préalable d'opération programmée de réduction de la vulnérabilité des habitations en zone inondable	SMBGP		50 %
	Etude diagnostic de vulnérabilité ERP	SMBGP		50 %
	Travaux particuliers	Particuliers		80 %
	Travaux bâtiments publics	Collectivités		40%

Calendrier



Merci de votre participation ! Pour finir deux mots pour décrire notre intervention ...

adaptée

merci pour cette réunion

claire

toujours parfaite

interactive